

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 25 mai 2023

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

2.3 – Formation et Vie Universitaire

2.3.7 Modification du dispositif de bourses d'excellence Institut d'Acoustique-Graduate School dans le cadre du projet EUR "IA-GS" l'année civile 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 3 abstentions, 24 voix pour et 0 voix contre la modification du dispositif de bourses d'excellence Institut d'Acoustique-Graduate School dans le cadre du projet EUR "IA-GS" pour l'année civile 2023.

Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 1er juin 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36



Dispositif de bourses d'excellence Institut d'acoustique - Graduate School dans le cadre du projet EUR "IA-GS"

Objectif de l'aide :

Le dispositif des bourses d'excellence pour les étudiantes et étudiants de l'Institut d'Acoustique – Graduate School (IA-GS) vise à renforcer l'attractivité des formations de niveau Master de l'Institut en soutenant le recrutement de jeunes personnes motivées et faisant preuve d'une certaine excellence académique. Il consiste à offrir aux étudiantes et étudiants dont la candidature aura été retenue, le soutien financier nécessaire à la poursuite de leurs études au sein des formations de l'Institut d'Acoustique.

Durée du dispositif :

Année civile 2023 : l'adoption de ce dispositif emporte abrogation du dispositif voté pour l'année universitaire 2022/2023 (ci-après désigné D2022-2023), délibération n°2022-06-27-042.

Les mobilités ayant démarré avant que le présent dispositif ne produise ses effets resteront couvertes par le D2022-2023.

Fonds à attribuer pour cette aide :

Budget : 75 000€ pour l'année 2023-2024 répartis entre les centres financiers suivants :

- UB913EU (PIA EUR Institut d'Acoustique – Graduate School)
- UB901REIAMRE, UB909REIAMRE (LAUM)
- UB901PEACO (DAUM)

Étudiantes concernées, étudiants concernés :

Ce dispositif est ouvert à toutes les étudiantes et à tous les étudiants des formations liées à l'acoustique de l'Université du Mans (françaises, français, étrangères, étrangers), de moins de 30 ans au moment du dépôt de la candidature, en master ou en 4A, 5A de formation d'ingénieurs à l'ENSIM.

Modalités de sélection :

Les critères de sélection reposent sur :

- l'excellence académique de la candidate ou du candidat (notes obtenues au diplôme de Bachelor/Licence et/ou au test scientifique d'entrée) ;
- la pertinence du projet d'études de la candidate ou du candidat ;
- les ressources financières de la candidate ou du candidat .

Les dossiers de candidatures sont examinés et sélectionnés par le conseil de l'Institut d'Acoustique, puis validés par le Comité de Direction de l'Institut d'Acoustique. Le versement de cette aide donnera lieu à l'établissement pour chaque bénéficiaire d'une convention attributive de bourse d'excellence dans le cadre du projet EUR « IA-GS » (ci-après désignée la Convention) conclue entre l'étudiante ou l'étudiant bénéficiaire et l'établissement.



Cumul de ce dispositif avec d'autres bourses :

Les candidates et candidats bénéficiant déjà d'une bourse d'études (hors bourses sur critères sociaux), qu'elle soit française ou étrangère, sont exclus de ce dispositif de bourse d'excellence de l'IA-GS. La fiabilité des informations fournies par la candidate ou le candidat relève de sa responsabilité.

S'il s'avère qu'une lauréate ou un lauréat de la bourse d'excellence de l'IA-GS bénéficie par ailleurs d'une bourse d'études attribuée pour la même période, la totalité des sommes perçues au titre de la bourse d'excellence de l'IA-GS devra être remboursée.

Montant de la bourse et bénéficiaires :

Les bourses d'excellence sont attribuées pour un an reconductible une fois, selon les mêmes modalités que l'octroi initial, afin de couvrir potentiellement les deux années de Master. Le montant annuel de chaque bourse est fixé à 5 000 €.

Assiduité

Les bénéficiaires de cette bourse d'excellence s'engagent dans la Convention à faire preuve d'assiduité tout au long de leur formation et à rembourser l'intégralité de l'aide en cas d'abandon ou de manque d'assiduité. Cette assiduité sera attestée chaque fin de semestre et conditionnera la poursuite du versement de la bourse d'excellence.

Modalités de versement :

Le paiement de la bourse d'excellence de l'Institut d'Acoustique sera effectué à chaque bénéficiaire par virement bancaire sur un compte en euros (recommandé) par l'Agence comptable de l'Université. Si le compte est hors zone Euro, l'étudiante ou l'étudiant devra s'assurer auprès de l'établissement bancaire teneur de son compte, que ce dernier accepte les virements provenant de la zone Euro. Si des frais de change et des commissions sont appliqués, ils seront à la charge de l'étudiante ou de l'étudiant et viendront en déduction du montant versé.

Le calendrier de versement de la bourse est le suivant :

- Début Novembre, intégralité de la bourse d'excellence (5 000€)

Jeudi 25 Mai 2023

Jean-Hugh THOMAS



| Bourses AMI /excellence



Institut d'Acoustique
Graduate School

Le Mans Université



LAUM

Laboratoire d'Acoustique
Le Mans Université • CNRS • UMR 6613



DISPOSITIF AMI BOURSE D'AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE POUR ETUDIANT, ETUDIANTE

**Voté au CA du 15 Décembre pour l'année civile 2023
1^{er} Septembre 2022- 31 Décembre 2023**

Objectifs

Offrir un soutien financier pour deux types de mobilité internationale

- Mobilités sortantes
- Mobilités entrantes

Cibles pour mobilités sortantes

Étudiants, étudiantes

- ENSIM en 4ème ou 5ème année
- Master M1, M2, en Acoustique (IMDEA, Wave Physics & Acoustics, Coursus de Master en Ingénierie CMI, Acoustique de l'Environnement, Transports, Bâtiments, Ville AETBV)
- Doctorat de l'Ecole Doctorale Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (ED SIS n° 602)

Cibles pour mobilités entrantes

Etudiants, étudiantes d'un établissement étranger

-> projet de recherche, poursuite en doctorat



DISPOSITIF AMI BOURSE D'AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE POUR ETUDIANT, ETUDIANTE

Soutien financier

- Budget de 250 k€ pour 2023

Montant de l'indemnité journalière

fonction du coût de la vie du pays selon la Direction Générale des Finances Publiques – arrêté du 3 Juillet 2006 ou le CA du 4 juillet 2019

- | | |
|----------------------|---|
| Mobilité
sortante | ▪ entre 30 € et 60 € pour les étudiants, étudiantes BAC +4, BAC +5 |
| | ▪ entre 60 € et 120 € pour les doctorants, doctorantes |
| Mobilité
entrante | ▪ 31,25 € pour les étudiants, étudiantes BAC +4, BAC +5 |
| | ▪ 62,25 € pour les doctorants, doctorantes |

Cumulable avec autre bourse mais avec déduction



DISPOSITIF AMI BOURSE D'AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE POUR ETUDIANT, ETUDIANTE

Vote au CA du 25 Mai 2023

- Pour les étudiants et étudiantes de Master ou ENSIM 4A et 5A (Graduate 1 et 2) : le forfait journalier alloué à l'étudiant ou l'étudiante correspond à l'indemnité journalière fixée par l'arrêté du 3 juillet 2006 divisée par 5, avec un minimum de 30 € et un maximum de 60 €, soit : forfait journalier = 30 € < indemnité journalière/5 < 60 € ; Le nombre de jours utilisés pour calculer la bourse ne peut excéder 168 jours dans le cas d'un stage dépassant 24 semaines.



DISPOSITIF BOURSES D'EXCELLENCE POUR ETUDIANT, ETUDIANTE

**Voté au CA du 27 Juin 2022 pour l'année universitaire
2022/2023**

Objectifs

Renforcer l'attractivité des formations de niveau Master de l'IA-GS en recrutant des étudiants et étudiantes motivés, faisant preuve d'une certaine excellence académique.

Cibles

Étudiants, étudiantes

- Master M1, M2 Wave Physics et IMDEA
- Autres Masters (CMI, Acoustique, AETBV)
- ENSIM en 4ème ou 5ème année

Soutien financier

15 bourses de 5000 € en 2022/2023
(6 M1 WPA, 5 M2 WPA, 2 M1 IMDEA, 2 M2 IMDEA)



DISPOSITIF BOURSES D'EXCELLENCE POUR ETUDIANT, ETUDIANTE

Vote au CA du 25 Mai 2023

- Renouvellement du dispositif sur l'année civile 2023 pour l'année 2023/2024
- Nombre de bourses (5000€) pour 2023/2024 : 15
- Versement des bourses aux lauréats, lauréates en **Novembre 2023**

**Avant (2500 € début Novembre et
2500 € première semaine du mois de Février)**



DISPOSITIF BOURSES D'EXCELLENCE POUR ETUDIANT, ETUDIANTE

Relevé de conclusions de la réunion du 8 Mai

- Nombre de bourses (5000€) pour 2023/2024 : 15
- Dates clés :
 - Deadline candidature : 31 Mai
 - Comité ad hoc : Samuel, Guillaume, Olivier R, Bruno, Cyril, Christophe, Adrien – 9 Juin 14h réunion de sélection
 - Conseil IA-GS : 15 Juin 10h
 - Date versement unique : Novembre 2023 ?
- Cible : Master Wave & Physics + IMDEA + ACOUS + ENSIM
 - Continuité (6 M2 WPA + 2 M2 IMDEA)
 - Hypothèse : 5 M1 WPA, IMDEA + 2 M2

DISPOSITIF AMI BOURSE D'AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE POUR ETUDIANT, ETUDIANTE

Mise en oeuvre

- **Appel à candidature avec un calendrier avec plusieurs dates 15/11, 15/12, 10/01, 30/04 pour des départs en 2023 Janv, début Février, après 15 Fév, Juin**
(CV + lettre de motivation avec description du projet de mobilité)
- **Sélection par le conseil de l'IA-GS puis validation par le Comité de Direction de l'IA-GS**
- **Etablissement d'une convention** entre le ou la bénéficiaire et l'Université du Mans
- **Versement de 70 %** sous 30 jours après signature de la convention
- **Versement de 30 % à l'issue de la mobilité**

